

## Communication des élus **Traid-Union** d'avril 2025

### Point éco : une mauvaise nouvelle et (peut-être) une bonne

La mauvaise nouvelle tout d'abord : les résultats économiques n'ont jamais été aussi décevants et inquiétants, même durant la période covid. Un Chiffre d'Affaires (CA) groupe en chute libre de près de deux points en février, associé à une marge nulle, illustrent de façon éloquente le démarrage catastrophique de l'année. Toutefois, le CA cumulé (en baisse significative) et la marge (tout juste positive), bien qu'au-dessous du budget, sont au-dessus du V2.

La bonne nouvelle ensuite (enfin, d'après la direction) : cela ne sera pas pire pour le restant de l'année ! Après tout, nous ne sommes pas à l'abri d'un coup de chance et sur un malentendu, on pourrait même faire une année « flat ».

Forcément, après avoir raclé les fonds de tiroirs (et même plus) pour produire les résultats 2024 annoncés et satisfaire le marché (et donc les actionnaires), on se retrouva fort dépourvus quand 2025 fut venue. Mais l'excuse est toute prête et d'autant plus crédible que réelle : la crise économique ! Quand une tornade a emporté le toit, difficile de savoir si des tuiles ne manquaient pas déjà.

**En synthèse**, les pays du sud tirent leur épingle du jeu, grâce notamment aux subventions européennes. Pour les autres pays dont la France, c'est plus compliqué, les UK étant lanterne rouge. Le « pipe » est bien pourvu mais les budgets et donc les décisions se font attendre. La stratégie de miser sur les grands comptes au détriment des petits et moyens comptes semble montrer ici ses limites.



**Pour la direction, avec ou sans toi(t), on continue !!**

### Point Lulu : participation à zéro

La direction nous a annoncé au vu des mauvais résultats une participation à zéro, contrairement à la simulation présentée lors des négociations précédant et emportant la signature de l'accord. En conséquence, **Traid-Union** demande le versement d'une prime de sur-intéressement équivalente à minima au montant de la participation initialement prévue par la Direction, à savoir 269€ / salarié.

**Traid-Union garde à cœur de défendre l'intérêt des salariés**

### Synthèse CRH de janvier

40,2% des salariés ont été augmentés (vs 64% en 2024) et 13,5% d'entre eux ont été promus (vs 16,2% en 2024) avec un montant moyen d'augmentation de 171€ (en baisse vs 2024) et médian de 140€ (en baisse vs 2024). Les femmes ont été plus nombreuses à être augmentées et davantage promues que les hommes. L'augmentation minimale du cycle a été de 70€ (en baisse vs 2024, populations TP1/TP2/I1.2/I2.11/I2.2/I2.3/I3.1 notamment) et l'augmentation maximale 3000€ (identique à 2024, population DHG – Directeurs Hors Grille).

**Globalement, le CRH c'est toujours moins, mais pas pour tout le monde !**

### Conseil : le maillon faible ?

En termes de résultats, il n'y a que le Conseil qui fasse pire que les UK en ce début d'année.

Depuis des années, la stratégie vise à mettre le Conseil en fer de lance dans le but de permettre à l'entreprise d'accéder à de nouveaux marchés type end-to-end pour de grands comptes, de développer notre marque Conseil tout en se concentrant sur les activités à forte valeur ajoutée, l'objectif visé étant l'augmentation de la rentabilité.

Force est de constater que l'objectif n'est pas atteint. Pire, le Conseil semble en passe de ne plus être rentable. Les différentes acquisitions effectuées ces dernières années toutes présentées comme autant d'occasions de renforcer le Conseil, n'y ont rien changé. La frontière entre Conseil et verticaux demeure floue : missions d'intégration au Conseil et missions de Conseil dans les verticaux.

**Pour faire du Conseil aux Métiers, il faudrait d'abord faire du Conseil un Métier !**

### Pensez-y

Si vous êtes victime d'un accident de travail sur site client, déclarez-le auprès de votre assistante comme s'il s'était produit sur site SSG. **Ce n'est pas parce que vous êtes en clientèle qu'il ne s'agit pas d'un accident de travail.**

### Congés payés : ne les perdez pas !

La campagne du Compte Epargne Temps (CET) est ouverte jusqu'au 31 mai. Si vous ne pouvez pas poser vos congés avant le 31 mai, pensez à alimenter votre CET avec ceux-ci, à hauteur de 5 jours maximum par an, le CET étant plafonné à un total de 15 jours.

Pour vous inscrire à notre brève synthétisant les faits marquants du dernier CSEE, c'est par ici →

